



Mamoudzou, le 10 décembre 2019



Madame Annick GIRARDIN
Ministre des Outre-mer
27 RUE OUDINOT
75358 PARIS 07 SP

Objet : Avenir du capital d'Electricité de Mayotte

Madame la Ministre,

Depuis quelques temps des rumeurs avaient cours quant à l'évolution capitalistique d'Électricité de Mayotte (EDM). Il s'agit notamment de la sortie du capital de la SAUR au profit d'un autre actionnaire.

L'histoire de la constitution d'EDM est à mettre en lien avec le choix de la population d'un rattachement à la France fort qui se concrétise par la mise en place du département de Mayotte depuis le 31 mars 2011.

Ce choix des Mahorais implique que la France mette tout en œuvre pour investir dans le développement économique et social de l'archipel de Mayotte, au même titre que n'importe quel autre département français. Or, de ce point de vue, des disparités énormes se font jour en termes de dotation financière et d'investissements économiques afin de réduire les inégalités entre Mayotte et le reste des départements français.

Le nécessaire investissement de l'État et de ses entreprises dans l'aménagement du territoire de Mayotte est un impératif. D'autant que la situation sociale est très tendue au regard des flux migratoires et démographiques en cours.

L'annonce de la sortie de la SAUR du capital d'EDM, partenaire historique aux côtés d'EDF, et son remplacement potentiel par un fonds financier va à l'encontre du développement du service public de l'électricité dans l'archipel mahorais.

Personne n'est dupe quant aux choix financiers qui seront imposés par ce nouvel actionnaire et qui serviront de prétexte à EDF pour faire évoluer le management et les relations sociales ; d'autant que dans le cadre du format SEM, les collectivités locales n'ont pas les moyens de vérifier l'ensemble des éléments apportés par les groupes industriels et financiers pour peser sur les choix de gestion de l'entreprise.

Dans ce contexte, la CGT-Ma et la FNME CGT n'acceptent pas qu'une évolution capitalistique d'EDM s'effectue en catimini sans qu'un débat public n'ait lieu et que la population soit au cœur de la décision finale. Les salariés d'EDM sont conscients des conséquences potentielles de l'entrée au capital d'EDM d'un fonds financier et le refusent. Au contraire, les salariés d'EDM proposent qu'EDF reprenne la part de la SAUR dans EDM et qu'EDM devienne un établissement au sein d'EDF Services Extra Insulaire ; d'autant qu'EDF intervient aux côtés d'EDM depuis 1976.

Ce choix permettrait de travailler la mutualisation des activités de formations professionnelles, de mobilités géographiques, d'homogénéité dans le traitement de l'insularité énergétique entre les différents pays d'Outre-mer.

Le choix de faire rentrer un capital financier dans EDM va à l'inverse du choix de service public et va servir de laboratoire à EDF pour le traitement des zones non interconnectées.

C'est en ce sens que nous vous demandons expressément de sursoir à cette décision et de créer les conditions d'un débat ouvert sur l'évolution capitalistique d'EDM et sur le futur rôle d'EDF.

La CGT-Ma et la FNME CGT prendront toutes leurs responsabilités dans la période pour informer la population mahoraise de la situation. La période électorale territoriale qui s'annonce est fort propice à l'organisation d'une information à la population et de sa mobilisation, que ce soit dans la rue ou dans les urnes.

Dans l'attente d'une rencontre rapide,

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour la CGT-Ma
Salim NAHOUDA



Pour la FNME CGT
Laurent HEREDIA

